



Quels droits ai-je sur la maison familiale?

Par **Edwige49_old**, le **01/10/2007 à 10:44**

Bonjour,
Mon époux à acheté notre maison à son nom avant notre mariage et m'a fait donation. En ce qui concerne les frais de la maison il paie le loyer, moi les impôts fonciers et surtout les crédits liés aux travaux de rénovation.
Avant d'investir plus (héritage de mon père), je souhaite savoir si en cas de divorce j'ai droit à la moitié ou non de cette maison.
Merci de m'éclairer!

Par **Jurigaby**, le **01/10/2007 à 12:34**

Quand vous dites, il m'a fait donation, il vous a donné quoi au juste?

Par **Edwige49_old**, le **01/10/2007 à 16:05**

Il m'a fait donation de la maison en cas de décès. Il a 3 autres enfants antérieurs au mariage en plus du notre.